


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ <small>VILLAGE SPORT NATURE</small>	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20232702-05 Du 27 février 2023 DROITS DE PLACE ACTUALISATION DES TARIFS
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

DROITS DE PLACE ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actualiser les tarifs des droits de place qui n'ont pas été actualisés depuis 2009 pour les marchés et 2015 pour la fête patronale.

TARIFS DROITS DE PLACE		
MARCHÉS		
	Ancien tarif	Nouveau tarif
Abonnés	0.30 € / ml	0.50 € / ml
Occasionnels	0.50 € / ml	1 € / ml
EDF – abonnés	30 € / an	50 € / an
EDF – occasionnels	2 € / branchement	3 € / branchement
VOGUE		
	Ancien tarif	Nouveau tarif
Stand	3.60 € / ml	4 € / ml
Manège de 0 à 50 m ²	1.05 € / m ²	1.20 € / m ²
Manège de 50 à 100 m ²	0.75 € / m ²	0.90 € / m ²
Manège supérieur à 100 m ²	0.42 € / m ²	0.50 € / m ²

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** la revalorisation des tarifs dans les termes présentés, **à compter du 1^{er} mai 2023** ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 février 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance